



Nombre de pages (celle-ci incluse) : 2

Versailles, 23 août 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclenchement du Plan Canicule niveau 3 dans les Yvelines

mercredi 24 août 2016

Le préfet des Yvelines activera mercredi 24 août 2016 le **niveau 3* (Alerte Canicule)** du plan départemental de gestion de la canicule élaboré conjointement l'Agence régionale de Santé Ile-de-France.

Météo-France prévoit sur le département des Yvelines un épisode de très forte chaleur d'intensité significative et durable nécessitant une vigilance particulière.

Afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- pensez à boire de l'eau régulièrement et à faire boire abondamment les nourrissons et les jeunes enfants
- soyez vigilant avec les personnes fragiles ou âgées qui doivent, en plus de boire régulièrement, se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- pensez, à l'occasion de pauses régulières, à vous abriter dans des lieux frais et climatisés ou à l'ombre
- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...)
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, osez demander de l'aide

Les nourrissons et les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés en plein soleil ni être laissés seuls dans un véhicule, même quelques minutes

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le 15.

Le Préfet réunira le comité opérationnel canicule afin d'assurer une coordination optimale des services, si l'épisode devait perdurer.



Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22

pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr

Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78

*Pour mémoire, le plan canicule comporte 4 niveaux de vigilance :

le niveau 1 (couleur verte) de veille activé dès le 1er juin,
le niveau 2 (couleur jaune) qui correspond à une vague de chaleur,
le niveau 3 alerte canicule (couleur orange) en cas de dépassement prolongé des seuils de températures (21 pour les minimales et 31 pour les maximales)
le niveau 4 (couleur rouge) qui est déclenché par décision du Premier ministre lorsque la crise est extrême et nationale.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

Le site Internet de la préfecture : www.yvelines.gouv.fr

Le site Internet de l'ARS : www.ars.iledefrance.sante.fr

Le site du ministère chargé de la Santé : www.sante.gouv.fr dossier « canicule et fortes chaleurs »

Le site de Météo France : www.meteofrance.com

Le site de l'Institut national de prévention et de d'éducation pour la santé : www.inpes.sante.fr

La plate-forme téléphonique nationale **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)

